

## **AVIS DU CMF**

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE**

### **SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGES ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-**

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques -SIAME- et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et dans les conditions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse.

Par cette demande, Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, détenant ensemble 0,25% du capital de la SIAME se propose d'acquérir 53,46% du capital de ladite société, appartenant au Groupe Jamel Arem (notamment 31,26% détenu par la Société Tunisienne d'Equipeement -STEQ-) et ce, au prix de 1,300 dinars l'action SIAME de valeur nominale 1 dinar.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la SIAME à partir du **lundi 26 octobre 2009**.